

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Lundi 28 août 2017

COMMUNIQUÉ

Les œufs calédoniens sont consommables

En parallèle au scandale des œufs contaminés qui secoue les pays européens, l'association Ensemble pour la Planète sème le doute en Nouvelle-Calédonie en pointant du doigt une substance qui se retrouverait dans les œufs calédoniens à des doses inquiétantes pour notre santé. Ces accusations sont infondées.

Afin de lutter contre le développement des mouches dans les élevages de poules pondeuses, les aviculteurs calédoniens incorporent dans l'aliment des poules de la cyromazine qui agit sur les larves de mouches. Son utilisation est prescrite par le vétérinaire traitant.

À ce jour, la cyromazine ne figure pas dans la liste des produits susceptibles de contenir des perturbateurs endocriniens publiée par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement français.

La réglementation calédonienne relative aux productions animales s'appuie à la fois sur les recommandations de l'Union européenne et celles de pays anglo-saxons. Si la cyromazine n'est plus autorisée en Union européenne, elle l'est en Australie et en Nouvelle-Zélande d'où la Nouvelle-Calédonie importe également des œufs.

Le taux de cyromazine prescrit dans l'aliment destiné aux volailles est de cinq grammes par tonne. Cette quantité infime s'élimine à 99,4 % naturellement dans les fientes de poules pondeuses. **Le résidu maximal relevé dans les œufs est six fois inférieur au taux fixé par les exigences sanitaires internationales.**

Compte tenu de ces différents éléments, **l'utilisation de ce médicament vétérinaire répond donc aux exigences de protection de la santé publique calédonienne et les œufs issus des élevages concernés sont par conséquent consommables.**